

*Le Chef de Cabinet  
du Président de la République*

Madame Michelle BUBENICEK  
Directrice de l'école nationale des Chartes  
65 RUE DE RICHELIEU  
75002 PARIS

Paris, le **22 MAI 2019**

Madame la Directrice,

Vous avez sollicité le haut patronage du Président de la République en faveur des événements qui se tiendront tout au long de l'année 2021, dans le cadre du bicentenaire de l'école nationale des chartes.

J'ai le plaisir de vous indiquer que Monsieur Emmanuel MACRON accepte bien volontiers de placer l'ensemble des événements se déroulant dans le cadre de cet anniversaire sous son haut patronage.

Il conviendra de respecter la charte graphique en annexe pour l'ensemble des documents sur lesquels apparaîtra la mention de ce témoignage d'intérêt du Chef de l'État. Je vous remercie de nous adresser ces projets de supports visuels, pour validation préalable, à l'adresse suivante : [haut-patronage@elysee.fr](mailto:haut-patronage@elysee.fr).

Monsieur Emmanuel MACRON forme des vœux de succès dans l'organisation de cette année de commémoration, qui ne manquera pas de souligner la grande qualité de la formation délivrée par l'école nationale des chartes comme son rôle important dans la conservation de notre mémoire nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes hommages.

*Bien à vous.*

  
François-Xavier LAUCH

Référence à rappeler  
PDR/CP/BEAR/HP/670





## **Charte graphique des supports de communication pour les événements placés sous le haut patronage du Président de la République**

L'ensemble des documents (programmes, affiches, fascicules, pages internet, invitations, etc.) mentionnant le haut patronage du Président de la République doit, au plus tôt, être soumis pour validation au service en charge des hauts patronages du Chef de l'État, par e-mail à l'adresse : [haut-patronage@elysee.fr](mailto:haut-patronage@elysee.fr).

### **1- Principes généraux**

Par tradition, la mention du haut patronage du Président de la République doit être positionnée au-dessus de l'intitulé de l'événement, de préférence au centre et en haut de page du document, comme suit :

**Sous le haut patronage de  
Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République**

Les choix de police, d'illustrations et de mise en page doivent être compatibles avec la dignité de la fonction présidentielle.

Par ailleurs, il n'est pas permis d'utiliser le logo/emblème de la Présidence de la République ou le portrait du Chef de l'État.

Quant aux éventuels soutiens ou partenariats d'acteurs privés, ils ne doivent pas être directement liés à la mention du haut patronage. Ainsi, ils doivent figurer dans une partie distincte du document.

Dans le cadre d'un document à feuillets multiples, la mention du haut patronage doit figurer sur la page de droite, appelée « belle page ».

### **2- Version multilingue / manifestation à l'étranger**

S'agissant d'un éventuel document en langue anglaise, la formule à employer est la suivante :

**Under the High Patronage of  
Mr Emmanuel MACRON  
President of the French Republic**

Si l'événement se tient à l'étranger, la mention francophone doit alors être adaptée pour lever toute ambiguïté :

**Sous le haut patronage de  
Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République française**

### **3- Patronage / parrainage conjoint**

Le haut patronage est une prérogative des seuls Chefs d'État.

La mention du haut patronage conjoint doit apparaître comme suit :

**Sous le haut patronage de**

**Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République française**

**Monsieur Frank-Walter STEINMEIER  
Président de la République fédérale d'Allemagne**

En dehors de cette circonstance, le haut patronage ne se partage pas. Il peut néanmoins se cumuler avec un parrainage / patronage d'un ministère ou d'une autre instance (Parlement européen, Unesco, etc.) dont la mention doit alors figurer au-dessous de celle du haut patronage, en respectant l'ordre protocolaire, de préférence dans une police de taille moindre.